

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 Ministère du Plan et de la Coordination de l'aide au Développement
Investment Facilitation Project
 P512137
 2026

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Portefeuille de 19 projets

*Conformément à la Norme Environnementale et Sociale no 10 (NES 10)
 Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale*

Maître d'ouvrage	Ministère du Plan et de la Coordination de l'aide au Développement, République Démocratique du Congo
Unité d'exécution	
Bailleur de fonds	Association Internationale de Développement (IDA), Banque mondiale
Référence	P512137
Secteurs couverts	Agriculture, Énergie, Eau et Assainissement, Transport, Infrastructure
Nombre de projets	19 projets d'études de faisabilité et d'assistance technique
Montant total	
Classification E&S	
Version	Avril 2026, à mettre à jour tout au long de l'implémentation
Langue	Français (Avec possibles diffusions en langues locales pour les consultations communautaires et des peuples autochtones selon le besoin)

Kinshasa, République Démocratique du Congo
Avril 2026

Liste des abréviations

ASA	Auxiliaires de Santé Animale
CEP-O	Cellule d'Exécution des Projets et des Opérations
CES	Cadre Environnemental et Social (Banque mondiale)
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CPPA	Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones
CPLE	Consentement Préalable, Libre et Éclairé
DEP	Direction des Études et de la Planification
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuels / Harcèlement Sexuel
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
IDA	Association Internationale de Développement
INERA	Institut National d'Études et Recherches Agronomiques
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	Norme Environnementale et Sociale
ONATRA	Office National des Transports
PACL	Peuples Autochtones et Communautés Locales
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGMO	Plan de Gestion de la Main-d'Œuvre
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PPA	Avance de Préparation de Projet
REGIDESO	Régie de Distribution d'Eau
RN	Route Nationale
RVA	Régie des Voies Aériennes
SNEL	Société Nationale d'Électricité
VBG	Violence Basée sur le Genre
ZES	Zone Économique Spéciale

1. Introduction

1.1 Description du projet

Le Investment Facilitation Project (P512137) est financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque mondiale, il comprend une Avance de Préparation de Projet (PPA). Il est mis en œuvre par l'Unité de Gestion de Projets qui lui est dédiée, sous la tutelle du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au développement de la République Démocratique du Congo.

Le projet dans sa version actuelle consiste en des activités d'assistance technique et de renforcement de capacités, notamment la conduite d'études de faisabilité pour dix-neuf (19) projets à impact sur le développement alignés dans des secteurs prioritaires : agriculture, énergie, eau et assainissement, transport et infrastructure. Ces études, totalisant pour l'instant un montant de quarante-six millions huit cent quarante-huit mille dollars américains (46 848 000 USD) et visent à préparer un portefeuille d'investissements structurants pour la RDC, susceptibles d'être financés dans le cadre du projet principal.

Le projet ne comprend pas de travaux physiques ni de déplacement de populations à ce stade. Ceci implique que les risques environnementaux et sociaux directs sont donc intrinsèquement faibles pendant la phase d'études de faisabilités. Toutefois, les études de faisabilité financeront certaines investigations de terrain dans des zones présentant des enjeux environnementaux et sociaux significatifs, notamment des zones forestières, des zones de présence de peuples autochtones et des zones de conflit actif comme dans l'Est du pays, ce qui justifie une attention soutenue à la mobilisation des parties prenantes et à la gestion des risques.

Les institutions clés impliquées dans le projet sont : le Ministère du Plan (tutelle et coordination), l'Unité de Gestion du Projet (UGP), les ministères sectoriels (Agriculture, Énergie, Eau, Transports et Infrastructures), et la Banque mondiale (bailleur de fonds et appui technique). La classification environnementale et sociale du projet est celle retenue dans le screening du projet, elle est susceptible d'être relevée en fonction des résultats des études de faisabilité ou de toute autre données supplémentaire pertinente.

Bien que le projet finance uniquement des activités d'assistance technique et des études de faisabilité (sans travaux physiques à ce stade), les risques et impacts *en aval* des investissements susceptibles d'être préparés par ces études peuvent être substantiels, voire élevés. Conformément à la NES 10, le présent PMPP doit donc prévoir une mobilisation des parties prenantes proportionnée non seulement aux risques directs des activités d'études, mais aussi aux risques/impacts potentiels des options d'investissement que ces études pourraient recommander.

1.2 Objet du PMPP

Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) a été élaboré conformément aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale no 10 (NES 10) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale (2016). Ce plan définit comment les parties prenantes seront informées, consultées et associées tout au long du cycle de préparation et de mise en œuvre du projet, de manière proportionnelle à la nature et à l'ampleur de tous les risques et impacts identifiés.

La NES 10 exige que les projets financés par la Banque mondiale s'engagent avec les parties prenantes, notamment les populations potentiellement affectées et les parties prenantes intéressées de manière ouverte, transparente, inclusive et adaptée à leurs besoins. Elle impose également la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes accessible, confidentiel et proportionnel.

Le PMPP est un document évolutif, sa version initiale présentée ici sera mise à jour et enrichie au fil de l'avancement du projet, notamment lors du passage de la PPA au projet principal, lors de la finalisation des termes de référence des études de faisabilité, et en fonction des retours des consultations réalisées. Toute mise à jour substantielle sera partagée avec la Banque mondiale et publiée sur les sites officiels du Ministère du Plan et sur différents canaux adaptés et accessibles aux parties prenantes.

1.3 Les 19 (dix-neuf) projets

Le tableau ci-dessous présente les dix-neuf projets couverts par le présent PMPP, organisés par secteur.

N°	Secteur	Intitulé abrégé du projet	Provinces	Coût (USD)
P01	Agriculture	ZES agricoles — Bosobolo, Songololo, Kalemie-Rugumba	<i>Nord-Ubangi, Kongo Central, Tanganyika</i>	3 000 000
P02	Agriculture	Filières maïs, riz, manioc, café, palmier, cacao — Corridors Lobito, PACT 2, INGA	<i>Multi-provinciale</i>	2 000 000
P03	Agriculture	Pôles d'exploitation calcaire, chaux, potasse, phosphate — Usines d'engrais	<i>Multi-provinciale</i>	500 000
P04	Agriculture	Production de semences — Facilitation dans les sites identifiés	<i>Multi-provinciale</i>	500 000
P05	Agriculture	Centres d'insémination animale et incubateurs aquacoles — 4 zones	<i>Multi-provinciale</i>	3 580 000
P06	Agriculture	Système de Suivi-Évaluation interactif et intégré — milieu rural	<i>National</i>	900 000
P07	Énergie	Complexe hydroélectrique Luvua — 3 040 MW	<i>Haut-Katanga, Tanganyika</i>	10 000 000
P08	Énergie	Corridor énergétique Bunia–Inga — Ligne de transmission 2 500 km	<i>6 provinces</i>	10 000 000
P09	Assainissement	Usines de production d'intrants — Kinshasa et Lubumbashi	<i>Kinshasa, Haut-Katanga</i>	2 000 000
P10	Eau	Réhabilitation eau potable — Corridors Inga-Bunia, Lobito, Mbandaka-Kisangani	<i>Multi-provinciale</i>	6 000 000
P11	Eau	Gestion intégrée des eaux urbaines — Kinshasa	<i>Kinshasa</i>	2 000 000
P12	Transport	Chemin de fer des Uélé prolongé — Zongo–Buta — 930 km	<i>5 provinces</i>	3 500 000
P13	Transport	Raccordements ferroviaires Buta–Kisangani et Buta–Aru — 880 km	<i>Bas-Uélé, Tshopo, Haut-Uélé</i>	3 300 000
P14	Infrastructure	Route Kasongo–Kindu — 234 km — Maniema	<i>Maniema</i>	936 000
P15	Infrastructure	RN39 — Kolwezi–Dilolo — 1 018 km	<i>Lualaba</i>	4 072 000
P16	Infrastructure	RN12 — Tshela–Mbanza–Ngungu — 355 km — Kongo Central	<i>Kongo Central</i>	1 420 000
P17	Infrastructure	RN1 — Kinshasa–Matadi : Route alternative	<i>Kinshasa, Kongo Central</i>	1 320 000
P18	Infrastructure	Aéroport de Beni — Réhabilitation — Zone de conflit actif	<i>Nord-Kivu</i>	800 000
P19	Infrastructure	Aéroport de Kolwezi — Réhabilitation	<i>Lualaba</i>	1 500 000

2. Parties prenantes et modalités d'engagement

2.1 Identification et classification des parties prenantes

La NES 10 distingue deux catégories de parties prenantes : (a) les parties affectées par le projet, c'est-à-dire les personnes, groupes et communautés susceptibles d'être touchées positivement ou négativement par les activités du projet ; et (b) les autres parties intéressées, c'est-à-dire les personnes ou organisations qui s'intéressent au projet et à ses effets sans en être directement affectées. Le présent PMPP identifie ces deux catégories pour l'ensemble du portefeuille de dix-neuf projets.

A. Parties directement affectées par le projet

Les communautés riveraines des sites d'études et des tracés des infrastructures constituent les principales parties affectées. Elles incluent notamment :

- Les communautés rurales vivant dans les zones d'influence des trois pôles agricoles (Bokote, Songololo, Tanganyika) et le long des corridors Lobito, PACT 2 et INGA
- Les communautés riveraines des tracés ferroviaires (CFU Uélé, raccordements Buta) et routiers (RN39, RN12, RN1 alternative, route Kasongo-Kindu), susceptibles de subir des servitudes d'emprise lors des futurs travaux
- Les populations riveraines des futures usines d'intrants à Kinshasa et Lubumbashi et des zones d'extraction de minerais non métalliques
- Les usagers des infrastructures d'eau potable dans les villes des corridors (Goma, Bukavu, Kisangani, Kolwezi, Mbandaka)
- Les communautés riveraines des aéroports de Beni et de Kolwezi
- Les Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL) présents dans les zones d'influence des projets, notamment : les Aka/BaAka dans le Bas-Uélé (P12, P13), les peuples Mbuti et Baka dans le corridor forestier Ituri-Tshopo (P08), les peuples Tabwa, Luba et Hema dans le bassin de la Luvua (P07), et les communautés Batwa/Pygmées du Nord-Ubangi (P01)
- Les petits exploitants agricoles et les éleveurs dans les zones des agropôles et des centres d'insémination
- Les populations déplacées internes dans les zones de conflit (Goma, Bukavu pour P10 ; Beni pour P18)

B. Groupes vulnérables : pour une attention particulière

Certains groupes suivants nécessitent des modalités de consultation adaptées à leurs situations particulières : (i) les peuples autochtones et communautés locales (PACL) dans les zones forestières, pour lesquels des consultations **culturellement appropriées** seront conduites de manière inclusive et itérative ; (ii) les femmes productrices et chefs de ménage, dont la participation aux consultations doit être activement facilitée ; (iii) les communautés dans les zones de conflit actif (Nord-Kivu, Haut-Uélé), pour lesquelles des modalités de consultation sécurisées et à distance doivent être privilégiées ; (iv) les populations déplacées internes, dont les besoins spécifiques doivent être pris en compte séparément ; (v) les Personnes Vivant avec Handicap.

NB : Conformément à la NES 7, le Consentement Préalable, Libre et Éclairé (CPLÉ/FPIC) n'est requis que lorsque les activités du projet déclenchent l'une des trois circonstances suivantes : (a) impacts sur les terres et ressources naturelles faisant l'objet d'une propriété/occupation traditionnelle ou coutumière des peuples autochtones ; (b) relocalisation des peuples autochtones hors de ces terres et ressources ; (c) impacts significatifs sur le patrimoine culturel des peuples autochtones. Les activités de la présente phase d'assistance technique (études de faisabilité, analyses, consultations et investigations de terrain non intrusives) **ne financent pas de travaux, n'entraînent pas d'acquisition de terres ni de relocalisation** et ne constituent pas, à ce stade, une décision d'investissement ; elles ne remplissent donc pas en elles-mêmes les critères des trois cas requérant le CPLÉ. Si, ultérieurement, une option d'investissement en aval issue des études était susceptible de relever de l'un de ces trois cas, un processus CPLÉ conforme à la NES 7 sera planifié et mis en œuvre dans l'instrument approprié (CPPA et/ou instruments spécifiques au sous-projet) avant toute décision/engagement irréversible.

C. Les autres parties intéressées

- Institutions gouvernementales nationales : Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire, Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité, Ministère des Transports et Voies de Communication, Ministère de l'Environnement et Développement Durable, Ministère de l'Industrie, Ministère du Commerce
- Entités publiques sectorielles : SNEL, REGIDESO, ONATRA, RVA, Office des Routes, INERA
- Autorités provinciales : gouvernorats des provinces concernées par les 19 projets
- Autorités coutumières : chefferies et chefs de secteur dans les zones des projets
- Secteur privé et investisseurs : FEC (Fédération des Entreprises du Congo), chambres de commerce, entreprises de BTP, agro-industriels, compagnies minières (Gécamines, KCC, Ivanhoe Mines)
- Organisations syndicales : UNTC et ses branches sectorielles (SYTAGRI, SYNATRABAT, SCC, SPNAS, STE)

- Société civile et ONG : CRONGD, RÉNACO, WWF-RDC, IUCN, AFREWATCH, organisations humanitaires (MSF, IRC, OXFAM)
- Institutions académiques et de recherche : universités nationales (UNIKIN, UNILU ; INIKI, UNIKIS, ...), INERA, Centre de Recherche Hydrobiologique d'Uvira
- Partenaires techniques et financiers : Banque mondiale, AFD, FIDA, UNICEF, FAO, MONUSCO, UNHCR
- Médias et presse : RTNC, médias provinciaux, presse spécialisée.

2.2 Principaux intérêts et rôles des parties prenantes

Groupe de parties prenantes	Principaux intérêts	Rôle dans le projet	NES déclenchées
Ministères sectoriels	Maîtrise d'ouvrage, orientations politiques, approbation des sites et cadres réglementaires	Commanditaires des études ; validation des résultats ; délivrance des autorisations	NES 1, 2, 10
Gouvernorats provinciaux	Autorisation des sites, gestion foncière locale, sécurité, chefferies	Facilitateurs des consultations provinciales et des accès terrain	NES 1, 5, 7, 10
Communautés riveraines	Droits fonciers, moyens de subsistance, accès aux ressources, bénéfices du projet	Parties potentiellement affectées ; bénéficiaires directs des futures infrastructures	NES 1, 4, 5, 8, 10
Peuples autochtones (PACL)	Droits ancestraux sur les terres et ressources, intégrité culturelle, CPLE	Parties affectées prioritaires ; consultations culturellement appropriées tout au long des études. Le CPLE/FPIC sera requis uniquement si/ lorsque une activité financée par le projet (ou un investissement en aval) entre dans l'un des trois cas de la NES 7 (terres/ressources coutumières, relocalisation, impacts significatifs sur patrimoine culturel).	NES 1, 5, 7, 8, 10
Secteur privé (FEC)	Opportunités d'investissement, conditions PPP, faisabilité commerciale	Investisseurs potentiels ; partenaires des études de marché	NES 1, 2, 10
Syndicats (UNTC)	Conditions de travail, SST, représentation des travailleurs	Garants des droits des travailleurs dans les études et futurs chantiers	NES 2, 10
Société civile (ONG, ASBL)	Protection de l'environnement, droits des communautés, gouvernance	Observateurs indépendants, facilitateurs des consultations communautaires	NES 1, 4, 6, 7, 10
Institutions académiques	Recherche, données pédologiques et agronomiques, formation	Fournisseurs de données techniques ; centres de formation	NES 1, 10
Partenaires techniques	Cohérence des interventions, données existantes, synergies	Partenaires de mise en œuvre et sources de données secondaires	NES 10
Femmes productrices et chefs de ménage	Accès aux ressources, emploi, sécurité, équité de genre	Groupe vulnérable prioritaire ; indicateurs de genre dans le suivi	NES 1, 4, 5, 10
Populations déplacées internes	Accès aux services de base, aide humanitaire, sécurité	Groupe vulnérable prioritaire dans les zones de conflit	NES 4, 5, 10

2.3 Modalités d'information et de consultation

Les modalités d'information et de consultation sont définies selon deux principes directeurs : la proportionnalité (les modalités sont adaptées à la nature des risques de chaque projet et à la phase du cycle du projet) et l'inclusion (toutes les catégories de parties prenantes, y compris les groupes vulnérables, ont accès à des canaux d'information et de consultation adaptés à leur situation).

Le Projet applique, au minimum, les règles suivantes : **consentement éclairé** des participants ; **collecte des informations selon le principe du « besoin de savoir »** ; **anonymisation** des données et comptes rendus lorsque requis ; **stockage sécurisé** des informations ; **durée de conservation limitée** ; et **partage strictement contrôlé** des données. Ces exigences sont **intégrées dans les TDR et contrats des consultants** et conditionnent la conduite des activités de consultation et d'investigation de terrain.

A. Canaux d'information

- Publication sur les sites web officiels du Ministère du Plan et dans tous les canaux adaptés selon les cas : PEES, PMPP, résultats des consultations et instruments E&S
- Diffusion par voie électronique (e-mail) des documents de synthèse aux ministères sectoriels, agences d'exécution, partenaires techniques et organisations de la société civile
- Partage de résumés non techniques en français et, si nécessaire, en langues locales (lingala, kikongo, tshiluba, swahili) pour les consultations communautaires
- Affichage d'informations dans les bureaux des gouvernorats provinciaux et des mairies concernés
- Diffusion par les médias (RTNC, radios communautaires) pour les populations rurales éloignées
- Communication via WhatsApp et autres messageries électroniques pour les acteurs provinciaux enclavés
- Consultations en visioconférences (Zoom, Teams, Whatsapp...) pour des cas qui le nécessitent

B. Modalités de consultation et Calendrier indicatif par phase

Phase	Activités de consultation	Parties prenantes ciblées	Canal / Format
Phase 1 Préparation (PPA) Avril–Septembre 2026	Consultations préliminaires premièrement sur les trois projets Agriculture (P01, P03, P05). Réunions sectorielles avec ministères. Consultation de la société civile. Et ensuite progressivement pour les autres projets	Ministères sectoriels, société civile, partenaires techniques, communautés provinciales	Réunions hybrides (Zoom/Teams + présentiel) ; e-mail ; appels téléphoniques documentés, questionnaires, Interviews, échanges Whatsapp, recueil de commentaires sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn,...).
Phase 2 TDR des études Dès finalisation des TDR	Ateliers de consultation publique par secteur et par zone. Présentation des termes de référence aux parties prenantes. Recueil des préoccupations.	Communautés riveraines, chefferies, ONG, gouvernorats, secteur privé	Ateliers présentiel dans les chefs-lieux provinciaux ; réunions zoom pour acteurs non disponibles en présentiel
Phase 3 Études terrain Pendant les études	Information des communautés sur les missions de terrain. Consultations culturellement appropriées avec les PACL (le cas échéant) pour identifier les enjeux, les usages des ressources et les sites sensibles, et pour recueillir leurs préoccupations et recommandations afin d'éclairer les études. <i>Le CPLE/FPIC n'est pas requis au stade des études TA, sauf si une activité financée par le projet venait à entrer dans l'un des trois cas prévus par la NES 7 (terres/ressources coutumières, relocalisation, patrimoine culturel). Suivi des plaintes.</i>	Communautés riveraines des sites, PACL, autorités locales	Réunions communautaires présentiel ; assemblées coutumières ; consultations CPLE

Phase 4 Restitution Fin des études	Présentation des résultats des études de faisabilité. Consultation sur les mesures d'atténuation proposées. Mise à jour du PMPP.	Toutes les parties prenantes concernées par chaque étude	Ateliers de restitution provinciaux ; publication des rapports ; diffusion radios communautaires
Phase continue Pendant toute la durée	Gestion des plaintes. Mise à jour du registre. Rapport semestriel de mobilisation.	Toutes les parties prenantes ayant des plaintes ou suggestions	Point focal de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) ; e-mail dédié ; téléphone

NB : Dans le cadre de la préparation de l'Avance de Préparation de Projet (PPA), des consultations larges ont eu lieu depuis le mois de janvier 2026 en présentiel à Kinshasa dans les locaux de la Banque mondiale essentiellement et en ligne. Dès le début du mois d'avril, le Ministère du Plan a engagé, un d'autres consultation impliquant également des participants situés dans certains lieux dans les provinces concernés par les infrastructures à réaliser. Ces cycles de consultations préliminaires des parties prenantes, conformément aux exigences de la NES 10 ont été conduites en format hybride combinant le présentiel à Kinshasa, des questionnaires envoyés et des visioconférence via la plateforme Zoom, Teams et Google Meet pour les participants en provinces. Cet exercice a permis d'informer les parties prenantes institutionnelles, techniques et surtout de la société civile de l'orientation générale du portefeuille de dix-neuf projets, de recueillir leurs premières réactions et préoccupations, et d'identifier les risques environnementaux, sociaux et fonciers à approfondir dans les études de faisabilité. Les détails de ces consultations se trouvent en annexe 3 du présent PMPP.

Matrice de proportionnalité (mobilisation des parties prenantes)

La matrice ci-dessous précise, par catégorie de risque E&S, le niveau d'intensité de la mobilisation (fréquence, formats, ressources, divulgation) et les déclencheurs justifiant une mobilisation renforcée.

Catégorie de risque E&S	Fréquence minimale	Formats privilégiés	Ressources / capacités	Niveau de divulgation	Déclencheurs de mobilisation renforcée
Faible Impacts limités, réversibles, localisés	Information continue + points trimestriels	<ul style="list-style-type: none"> Notes d'information (1–2 pages) E-mails / WhatsApp / radios locales 	Point focal PMPP/MGP + relais provinciaux ponctuels	Divulgation standard (site web + affichage local si pertinent)	Plaintes récurrentes, controverse locale, changement de périmètre ou de calendrier
Modéré Risques gérables, multiples parties prenantes	Mensuelle (ou par jalon clé) + restitution fin de phase	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers multi-acteurs (province/secteur) Focus groups (femmes/jeunes) Entretiens ciblés (autorités/ONG) 	Équipe sociale + appui communication ; budget logistique (déplacements, traduction)	Divulgation élargie (résumés non techniques + canaux communautaires)	Sensibilité médiatique, risques SST/communautaires, enjeux de cumul d'impacts ou zones écologiquement sensibles
Substantiel / Élevé Impacts potentiellement significatifs (foncier, biodiversité, sécurité, VBG)	Bimensuelle (minimum) + avant/après chaque mission terrain sensible	<ul style="list-style-type: none"> Consultations communautaires itératives Réunions séparées groupes vulnérables Médiation/tiers facilitateurs (ONG, leaders) 	Renfort E&S (consultant social/foncier, expert biodiversité, spécialiste sécurité / VBG) ; ressources de traduction et facilitation	Divulgation renforcée (résumés en langues locales, affichage systématique, diffusion radio ; transparence accrue sur risques/mesures)	<ul style="list-style-type: none"> Risques fonciers significatifs (NES 5) ou contestations Présence de PAACL (NES 7) Habitats critiques / biodiversité sensible (NES 6) Contexte de sécurité élevé / zone de conflit (NES 4) Risque VBG/EAS/HS accru ou incident signalé

Divulgation « minimum » et délais indicatifs de consultation (par étude)

Pour chaque étude financée, une divulgation « minimum » est assurée afin de permettre une consultation significative (NES 10), y compris dans les zones à faible connectivité. Les délais de consultation suivent une règle à deux niveaux (standard vs renforcé), appliquée en fonction du niveau de risque E&S et des déclencheurs de mobilisation renforcée.

Étude / livrable	Divulgence « minimum » (contenu à partager)	Canaux minimum	Délai de consultation (standard vs renforcé)
TDR avec exigences E&S	<ul style="list-style-type: none"> Objet, périmètre, zone d'étude, calendrier Exigences NES applicables, données à collecter (foncier, biodiversité, sécurité, VBG, etc.) Approche de consultation prévue (groupes cibles, inclusion, langues) Modalités MGP / contact point focal 	Site web + affichage local + diffusion e-mail/WhatsApp aux acteurs clés	Standard : 10 jours ouvrables Renforcé : 15 jours ouvrables
Résumé non technique (RNT)	<ul style="list-style-type: none"> Description simple de l'option/projet étudié Principaux risques/impacts E&S anticipés (directs et « en aval ») Modalités de participation et de retour d'information 	Site web + dépôts physiques + radio/annonces communautaires si pertinent	Standard : 10 jours ouvrables Renforcé : 20 jours ouvrables
Résultats / contraintes E&S	<ul style="list-style-type: none"> Constats clés (sensibilités, risques majeurs, enjeux fonciers) Contraintes/« no-go areas » et conditions de faisabilité E&S Arbitrages et alternatives considérées (si applicable) 	Ateliers de restitution + dépôt + diffusion ciblée (ONG/autorités)	Standard : 15 jours ouvrables Renforcé : 20 jours ouvrables
Mesures proposées	<ul style="list-style-type: none"> Mesures d'évitement, réduction, compensation (hiérarchie d'atténuation) Mesures de gestion (SST, sécurité, VBG), arrangements institutionnels Mesures spécifiques groupes vulnérables / PACL (le cas échéant) 	Réunions/focus groups + dépôt + publication	Standard : 15 jours ouvrables Renforcé : 20 jours ouvrables
Minutes et réponses	<ul style="list-style-type: none"> Procès-verbal (date, lieu, participants, thèmes) Tableau « commentaires – réponses – suites données » Points non résolus et actions de suivi 	Affichage local + dépôt + envoi aux parties consultées (si possible)	Standard : sous 10 jours ouvrables après la consultation Renforcé : sous 15 jours ouvrables (zones éloignées / multi-sites)

Règle d'application. Le régime **standard** s'applique par défaut. Le régime **renforcé** s'applique lorsque l'étude (ou une zone couverte) présente un risque E&S **substantiel/élevé** et/ou lorsqu'un des déclencheurs suivants est identifié : (i) risques fonciers significatifs (NES 5) ou contestations ; (ii) présence de PACL (NES 7) et, le cas échéant, besoin de préparer un processus CPLE en aval ; (iii) habitats critiques / biodiversité sensible (NES 6) ; (iv) contexte de sécurité élevé / zone de conflit (NES 4) ; (v) risque VBG/EAS/HS accru ou incident ; (vi) faible connectivité, multi-sites ou forte dispersion géographique nécessitant des dépôts physiques additionnels.

Points de dépôt physiques (zones à faible connectivité)

- Chaque étude fait l'objet d'au moins **deux** points de dépôt physiques par province concernée : (i) **Gouvernorat** (ou Division provinciale compétente) ; (ii) **Mairie/Commune** (ou Bureau du territoire/secteur) dans la zone d'influence de l'étude.
- Les documents déposés comprennent a minima : TDR E&S, RNT, note « résultats/contraintes E&S », note « mesures proposées », et minutes + réponses.
- Un **avis de consultation** (affiche) est apposé au Gouvernorat et à la Mairie/Commune, indiquant : objet de l'étude, lieux de dépôt, dates de début/fin de consultation, modalités de soumission des commentaires (écrit/oral), contact du point focal et modalités MGP.
- Un **registre de dépôt/consultation** est tenu sur place (date, nom/structure si fourni, contact optionnel, commentaire/résumé si oral). Pour les personnes analphabètes, un agent désigné consigne le commentaire sous dictée.
- Les dépôts physiques restent accessibles pendant **toute la période de consultation** (cf. tableau ci-dessus). En cas de forte dispersion géographique, des dépôts additionnels peuvent être prévus (chefferies, bureaux de secteur, centres de santé, écoles) en coordination avec les autorités locales.
- En zones à très faible connectivité, la divulgation est complétée par des **annonces radios communautaires** et/ou des séances d'information orale (avec supports visuels simplifiés) pour expliquer les documents et recueillir les avis.

C. Adaptations pour les groupes vulnérables et les zones de conflit

- PACL : les consultations dans les zones de présence de peuples autochtones seront conduites en langue locale, avec des facilitateurs culturellement adaptés, selon un processus de consultation significative, inclusive et itérative (réunions séparées si nécessaire, respect des calendriers communautaires, prise en compte des structures de représentation). **Au stade des études d'assistance technique**, ces consultations visent à informer et à recueillir les savoirs/contraintes (usages des terres et ressources, sites culturels, risques de vulnérabilité) et **ne constituent pas un processus de CPLE/FPIC**, car les études ne financent pas de travaux ni d'engagement irréversible et ne déclenchent pas, en elles-mêmes, les trois circonstances de la NES 7 exigeant le CPLE. **Si une option d'investissement en aval** issue des études devait relever de l'un de ces trois cas, le Projet mettra en œuvre un processus CPLE conforme à la NES 7 dans le cadre des instruments requis avant toute décision/engagement irréversible.
- **En contexte de conflit ou d'insécurité, le Projet applique une procédure « ne pas nuire »**, fondée sur une analyse contextuelle préalable, l'anonymisation des comptes rendus lorsque nécessaire, et des consignes claires aux consultants afin de ne pas exposer les participants. Zones de conflit (Nord-Kivu, Beni, Haut-Uélé, Aru) : les consultations terrain sont subordonnées à une évaluation sécuritaire préalable. Les consultations se feront à distance (téléphone, WhatsApp, zoom) via des organisations humanitaires intermédiaires (MONUSCO, Croix-Rouge, UNHCR) si l'accès direct est impossible.
- Femmes et personnes vulnérables : des sessions de consultation séparées seront organisées pour les groupements féminins et des personnes vulnérables si nécessaire, afin d'assurer une expression libre et large. Les heures et lieux de réunion seront adaptés aux contraintes des femmes rurales et de personnes vulnérables.
- Populations analphabètes : les informations seront communiquées oralement lors de réunions communautaires, avec des représentations visuelles simplifiées.

3. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

3.1 Objet et principes du MGP

Le projet dispose d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) qui permet à toute partie prenante qu'elle soit directement affectée par les activités du projet ou simplement concernée, de soumettre une plainte, une préoccupation ou une suggestion liée aux activités du projet, à ses études de faisabilité ou aux missions de terrain des consultants conformément aux exigences de la NES 10 et constitue un droit fondamental de toutes les parties prenantes.

Le MGP du projet P512137 est fondé sur les principes suivants : accessibilité (tout le monde peut l'utiliser, sans discrimination), confidentialité (l'identité du plaignant est protégée), gratuité (aucun frais n'est requis pour déposer une plainte), célérité (les plaintes sont traitées dans des délais définis), proportionnalité (le mécanisme est adapté à l'ampleur et à la nature des risques du projet), et non-représailles (aucune plainte déposée de bonne foi ne peut entraîner des conséquences négatives pour son auteur). Toute personne peut déposer une plainte de manière anonyme, notamment par courrier postal, dépôt en boîte aux lettres, ou via un intermédiaire de confiance. Les plaintes anonymes sont enregistrées et traitées selon la même procédure que les plaintes identifiées, dans la limite des informations disponibles.

3.2 Canaux de dépôt des plaintes

Les plaintes, préoccupations et suggestions peuvent être soumises par les voies suivantes :

Canal	Coordonnées / Modalités	Population cible
Adresse e-mail dédiée	Les plaintes peuvent être soumises par e-mail à cabinet@plan.gov.cd . Le formulaire de plainte est téléchargeable sur le lien web https://urls.fr/3aF8mA	Acteurs institutionnels, ONG, partenaires
Téléphone / WhatsApp	Les plaintes peuvent être soumises par WhatsApp au +243 993 000 007, e-mail à cabinet@plan.gov.cd . Le formulaire de plainte est téléchargeable sur le lien web https://urls.fr/3aF8mA	Acteurs provinciaux, communautés
Point focal	Se présenter au bureau de l'Unité de Gestion de Projet à Kinshasa ou au bureau provincial indiqué.	Acteurs à Kinshasa et dans les provinces
Courrier postal	République Démocratique du Congo, Rue des Coteaux n°4155, Quartier Petit Pont, Kinshasa/Gombe, BP: 9378 KIN1	Toutes les parties prenantes, y compris anonymes
Formulaire en ligne	Le formulaire peut être téléchargé sur le lien ci-dessous, rempli et envoyer via les canaux indiqués. https://urls.fr/3aF8mA	Acteurs connectés à Internet
Point focal provincial	Via les bureaux des gouvernorats des provinces concernées	Communautés rurales et acteurs provinciaux
Intermédiaires désignés : chefs de village, chefs de secteur et chefs de chefferie ; ONG locales ; Auxiliaires de Santé ; associations de femmes et groupements	Via les Responsables administratifs ou coutumiers locaux, les ONG locales, les Auxiliaires de Santé ou les associations de femmes pour les zones enclavées ou de conflit. L'intermédiaire reçoit les plaintes oralement, les consigne par écrit ou audio et les transmet au point focal UGP dans un délai maximum de 5 jours ouvrables. Dans les zones de conflit, les intermédiaires sont identifiés conjointement avec la MONUSCO, le UNHCR ou les ONG humanitaires présentes (MSF, IRC, OXFAM) pour garantir sécurité et neutralité. La liste des intermédiaires désignés par province est tenue à jour par l'UGP et publiée.	Communautés enclavées sans Internet ni téléphonie fiable, zones de conflit actif, PACL, femmes en zones rurales éloignées, populations déplacées

féminins enregistrés dans la zone concernée.	<p>Les intermédiaires bénéficient d'une formation préalable d'une demi-journée sur les procédures de dépôt et transmission, dispensée par l'UGP.</p> <p>Dans tous les cas, en cas d'indisponibilité des intermédiaires, plaintes peuvent être soumises par les voies suivantes : WhatsApp au +243 993 000 007, e-mail à cabinet@plan.gouv.cd. Le formulaire de plainte est téléchargeable sur le lien web https://urls.fr/3aF8mA</p>	internes sans connectivité.
--	--	-----------------------------

3.3 Procédure de traitement des plaintes

Dans le cadre de ce Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, le traitement des plaintes suit les étapes suivantes :

Étape	Intitulé	Description	Délai
1	Réception et accusé	<ol style="list-style-type: none"> Le point focal désigné de l'UGP reçoit la plainte par le canal dédié. Un accusé de réception est envoyé au plaignant (si identifié) dans les 3 jours ouvrables. La plainte est enregistrée dans le registre des plaintes. 	3 jours
2	Enregistrement	<ol style="list-style-type: none"> La plainte est consignée dans le registre avec : date, canal de réception, objet, nom du plaignant (si fourni), statut (ouverte). Un numéro de référence est attribué. 	Dans les 3 jours
3	Examen et classification	<ol style="list-style-type: none"> Le point focal examine la plainte et Il classe en : (a) plainte ordinaire liée au projet ; (b) plainte VBG/EAS/HS Il traite la plainte selon une procédure confidentielle séparée Il rédige des suggestions ou observations. 	5 jours ouvrables
4	Instruction	<ol style="list-style-type: none"> Le point focal instruit la plainte avec l'équipe concernée (consultant, ministère, équipe terrain). Si nécessaire, il organise et effectue une visite de vérification sur terrain Il examine les documents ou les preuves pertinents. 	15 jours ouvrables
5	Réponse	Une réponse écrite (ou orale si le plaignant ne sait pas lire) est communiquée au plaignant dans le délai fixé, avec la décision prise et les mesures correctives si applicable.	30 jours calendaires
6	Clôture ou escalade	<ol style="list-style-type: none"> Si le plaignant est satisfait, la plainte est clôturée et le registre mis à jour. Si le plaignant n'est pas satisfait, la plainte peut être escaladée au niveau supérieur (Ministère du Plan, puis Banque mondiale en dernier recours). 	Selon la complexité

3.4 Traitement spécifique des plaintes VBG/EAS/HS

Pendant toute la durée du projet, les plaintes relatives à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS), au harcèlement sexuel (HS) ou à d'autres formes de violence basée sur le genre (VBG) sont traitées selon une procédure distincte, fondée sur les principes de confidentialité absolue, de sécurité de la survivante, et d'orientation vers des prestataires spécialisés. Ces plaintes revêtent un caractère urgent et leur traitement nécessite une forte attention du fait de leur caractère sensible.

- Les plaintes VBG/EAS/HS reçues par tout canal sont immédiatement transférées au spécialiste VBG de l'UGP ou à son équipe), sans délai ;
- La victime (survivante) est orientée en priorité vers les services disponibles : santé (soins médicaux d'urgence), psychosocial (soutien psychologique), et juridique (conseil légal et accès à la justice) pour une meilleure prise en charge ;
- L'identité de la victime ne sera jamais divulguée sans son consentement exprès ;
- Aucune action ne sera prise au nom de la victime sans son accord préalable ;
- Les auteurs présumés (membres de l'équipe projet ou consultants) feront l'objet d'une enquête interne confidentielle ;

- La Banque mondiale sera notifiée conformément aux exigences de reporting des incidents sensibles.
-

4. Mise en œuvre, suivi et mise à jour du PMPP

4.1 Responsabilités de mise en œuvre

La mise en œuvre du PMPP relève de la responsabilité de l'UGP, sous la supervision du Ministère du Plan. Le point focal principal est le Spécialiste Social recruté pour le projet, appuyé par la Spécialiste VBG de l'UGP pour les questions sensibles, cependant, à tout moment pour ces questions sensibles en cas de besoin, une expertise externe peut être sollicitée en cas de besoin. La Banque mondiale apporte un appui technique à l'UGP et au Ministère du Plan dans la mise en œuvre du PMPP.

Point focal PMPP et MGP	Spécialiste Social de du projet P512137
Appui VBG/EAS/HS	Spécialiste VBG, UGP
Supervision	Coordonnateur de l'UGP + Ministère du Plan
Appui Banque mondiale	Équipe de sauvegarde E&S de la Banque mondiale, Bureau de Kinshasa
Partenaires de consultation	Ministères sectoriels, gouvernorats provinciaux, organisations de la société civile
Point focal VBG	Adresse e-mail confidentielle dédiée : avec un traitement sécurisé garanti

4.2 Registre de suivi des activités d'engagement

L'UGP tiendra à jour un registre de toutes les activités de mobilisation des parties prenantes et des plaintes reçues. Ce registre servira de base aux rapports périodiques soumis à la Banque mondiale.

Le registre des consultations comprend les éléments suivants pour chaque réunion ou consultation :

- Date, lieu et format de la réunion (présentiel / en ligne / hybride/Formulaire)
- Liste des participants : noms, institutions, catégorie (affecté / intéressé)
- Principaux thèmes abordés et préoccupations exprimées
- Engagements pris par le projet et suites données
- Documents partagés lors de la réunion (résumés, TDR, cartes, etc.)

Le registre des plaintes comprend pour chaque plainte :

- Numéro de référence unique, date de réception, canal de dépôt
- Objet de la plainte (ordinaire / VBG/EAS/HS — catégorie)
- Nom du plaignant (si fourni) ou mention « anonyme »
- Étapes de traitement et dates clés
- Réponse apportée et satisfaction du plaignant
- Statut : ouverte / en cours / clôturée

4.3 Rapportage périodique

- Un rapport semestriel de mobilisation des parties prenantes sera préparé par l'UGP et soumis à la Banque mondiale, résumant les consultations tenues, les préoccupations exprimées, les plaintes reçues et résolues, et les mesures correctives prises
- Les données des consultations communautaires (nombre de participants, représentation par genre, préoccupations principales) seront systématiquement agrégées dans ce rapport
- En cas d'incident sécuritaire affectant une mission de terrain, un rapport d'incident sera transmis à l'immédiat ou au plus tard dans les 24 heures à la Banque mondiale
- En cas de plainte VBG/EAS/HS, un rapport confidentiel sera transmis à l'équipe spécialisée de la Banque mondiale dans les 48 heures

4.4 Mise à jour du PMPP

Le présent PMPP est un document vivant qui sera révisé et mis à jour selon le calendrier suivant :

- Lors du passage de la PPA au projet principal : mise à jour substantielle pour refléter les nouvelles activités, les risques identifiés dans les études de faisabilité, et les consultations supplémentaires requises
- Lors de la finalisation des termes de référence de chaque groupe d'études : mise à jour des modalités de consultation spécifiques aux zones concernées

- Si de nouveaux risques ou impacts sont identifiés en cours de projet : mise à jour immédiate et partage avec la Banque mondiale
- Sur recommandation de la Banque mondiale lors des missions de supervision

Toute version mise à jour du PMPP sera publiée sur les sites web du Ministère du Plan et de l'UGP et partagée avec les parties prenantes concernées.

Annexe 1 : Liste des parties prenantes clés par projet

Le tableau ci-dessous présente une liste synthétique des parties prenantes prioritaires identifiées pour les 19 projets du portefeuille. Cette liste est indicative et sera complétée et affinée au cours des consultations.

Projet	Secteur	Parties prenantes institutionnelles	Communautés et groupes vulnérables	Points de vigilance E&S
P01	Agriculture	Min. Agriculture, Gouvernorats (Nord-Ubangi, Kongo Central, Tanganyika), INERA, FEC	Communautés rurales, PACL (Pygmées/Twa — Nord-Ubangi), femmes productrices, chefferies	NES 5 (foncier), NES 7 (PACL), NES 6 (déforestation)
P02	Agriculture	Min. Agriculture, Min. Commerce, FEC	Producteurs le long des corridors, femmes agricultrices, communautés forestières	NES 6 (déforestation), NES 7 (PACL corridors), NES 5
P03	Agriculture	Min. Mines, Min. Agriculture, FEC, GECAMINES	Communautés riveraines des gisements, chefferies	NES 3 (pollution), NES 5 (foncier gisements)
P04	Agriculture	Min. Agriculture, INERA, FAO	Groupements femmes, communautés zones semencières	NES 6 (agrobiodiversité), NES 5 (sites stations)
P05	Agriculture	Min. Pêche & Élevage, Gouvernorats (4 zones), FEC	Éleveurs, pêcheurs artisanaux, PACL zones Est, populations conflit Kivu/Ituri	NES 7 (zones Est), NES 4 (sécurité), NES 6 (aquatique)
P06	Agriculture	Min. Plan, Min. Agriculture, UNICEF, FAO, FEC	Groupements ruraux, femmes, populations non connectées	NES 1 (données), NES 10
P07	Énergie	Min. Énergie, SNEL, Gouvernorat Haut-Katanga, ANSER, ARE	Communautés riveraines Luvua, PACL Tabwa/Luba/Hemba, pêcheurs	NES 5 (CRITIQUE), NES 6 (CRITIQUE), NES 7 (ÉLEVÉ)
P08	Énergie	Min. Énergie, SNEL, 6 Gouvernorats, ANAPI, ANSER, ARE	Communautés 6 provinces traversées, PACL Mbuti/Baka (Ituri)	NES 5 (ÉLEVÉ), NES 6 (ÉLEVÉ), NES 7 (CRITIQUE)
P09	Assainissement	MEDD, Gouvernorats Kinshasa & Haut-Katanga, ANAPI	Riverains zones industrielles Kinshasa et Lubumbashi	NES 3 (ÉLEVÉ), NES 4 (santé urbaine)
P10	Eau	Min. Eau, REGIDESO, Gouvernorats (6 villes), IRC WASH, UNICEF	Usagers non desservis, déplacés internes (Goma/Bukavu), femmes	NES 4 (santé), sécurité zones conflit
P11	Eau	Min. Eau, REGIDESO, Gouvernorat Kinshasa, GIZ, AFD	Ménages quartiers inondables (Ndjili, Kimbanseke), femmes chefs de ménage	NES 4 (inondations), NES 10
P12	Transport	Min. Transports, ONATRA/CFU, 5 Gouvernorats	Communautés Ngbaka/Ngbandi/Mongo, PACL Aka/BaAka (Bas-Uélé)	NES 5 (ÉLEVÉ), NES 6 (forêts), NES 7 (CRITIQUE)
P13	Transport	Min. Transports, ONATRA, 3 Gouvernorats, MONUSCO	Communautés Mongo/Bua/Logo, PACL Baka/Mbuti (Haut-Uélé)	NES 5 (ÉLEVÉ), NES 7 (ÉLEVÉ), Sécurité CRITIQUE
P14	Infrastructure	MITP, ODR, Gouvernorat Maniema	Communautés Kusu/Bangubangu, femmes commerçantes Kasongo-Kindu	NES 5 (faible), NES 6, NES 4
P15	Infrastructure	MITP, ODR, Gouvernorat Lualaba, Gécamines/KCC	Communautés Sanga/Lunda/Tshokwe, femmes commerçantes Dilolo	NES 3 (zone minière), NES 5
P16	Infrastructure	MITP, ODR, Gouvernorat Kongo Central	Communautés Yombe/Sundi/Dondo, femmes maraichères	NES 5 (faible), NES 6
P17	Infrastructure	MITP, ODR, ONATRA (Port Matadi)	Communautés riveraines tracé alternatif, transporteurs	NES 5 (tracé à définir), NES 6

P18	Infrastructure	Min. Transports, RVA, Gouvernorat Nord-Kivu, MONUSCO	Communautés riveraines aéroport Beni, déplacés internes	Sécurité CRITIQUE, NES 4
P19	Infrastructure	Min. Transports, RVA, Gouvernorat Lualaba, Gécamines	Communautés riveraines aéroport Kolwezi, femmes chefs de ménage	NES 3 (zone minière), NES 4

Annexe 2 Coordonnées du point focal et formulaire de plainte

A. Coordonnées du point focal

Nom du point focal PMPP/MGP	À compléter
Institution	UGP
Adresse	
Adresse e-mail dédiée plaintes	À compléter
Téléphone / WhatsApp	À compléter
Disponibilité	Lundi au vendredi, 8h00 – 17h00 (heure de Kinshasa)
Point focal VBG/EAS/HS	Spécialiste VBG, UGP [e-mail confidentiel à compléter]
Site web Ministère du Plan	URL à compléter
Site web de l'UGP	URL à compléter
Recours de dernier niveau	Banque mondiale, Bureau de Kinshasa : coordonnées publiques de la Banque mondiale bureau de la RDC à compléter

B. Formulaire type simplifié de plainte

FORMULAIRE DE PLAINTE, PRÉOCCUPATION OU SUGGESTION — PROJET P512137

Numéro de référence	À attribuer par le point focal à la réception mais comportant le numéro d'identification du projet « P512137 »
Date de dépôt	
Canal de dépôt	<input type="checkbox"/> E-mail <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> Courrier <input type="checkbox"/> Intermédiaire <input type="checkbox"/> Autre : _____
Nom du plaignant (facultatif)	À laisser vide si anonyme et à compléter si pas anonyme mais la plainte sera traitée de la même manière dans tous les cas
Téléphone / E-mail (facultatif)	
Province / Zone concernée	
Projet concerné (si connu)	<input type="checkbox"/> P01 <input type="checkbox"/> P02 <input type="checkbox"/> P03 <input type="checkbox"/> P04 <input type="checkbox"/> P05 <input type="checkbox"/> P06 <input type="checkbox"/> P07 <input type="checkbox"/> P08 <input type="checkbox"/> P09 <input type="checkbox"/> P10 <input type="checkbox"/> P11 <input type="checkbox"/> P12 <input type="checkbox"/> P13 <input type="checkbox"/> P14 <input type="checkbox"/> P15 <input type="checkbox"/> P16 <input type="checkbox"/> P17 <input type="checkbox"/> P18 <input type="checkbox"/> P19 <input type="checkbox"/> Inconnu
Type	<input type="checkbox"/> Plainte <input type="checkbox"/> Préoccupation <input type="checkbox"/> Suggestion <input type="checkbox"/> Demande d'information
Description détaillée de la plainte / suggestion	[Espace libre — si oral, le point focal résume ici les propos du plaignant]
Résultat souhaité par le plaignant	
Pièces jointes	<input type="checkbox"/> Oui — préciser : _____ <input type="checkbox"/> Non
Signature du plaignant (facultatif)	
Accusé de réception envoyé le	À compléter par le point focal
Référence de clôture	À compléter par le point focal à la résolution

NB : Ce formulaire peut être rempli en français ou en langue locale. Si vous ne savez pas lire ou écrire, le point focal ou un intermédiaire de confiance peut le remplir à votre place, sous votre dictée. La plainte sera traitée avec la même attention, qu'elle soit signée ou anonyme.

Annexe 3 — Rapport de consultation des parties prenantes

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement

RAPPORT DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Investment Facilitation Project P512137, RDC

Portefeuille de 19 projets, 5 secteurs

Avril 2026

Rubrique	Détail
Date des consultations	Janvier à Avril 2026
Format	Réunion hybride présentiel, visioconférence, questionnaires : Consultations documentées
Projet	P512137 : Investment Facilitation Project, RDC
Projets couverts	19 projets couverts par au moins une consultation dans 5 secteurs
Financement	IDA, Association Internationale de Développement
Organisateurs	Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement
Référence	NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information, CES Banque mondiale
Statut	Document évolutif
Classification	Usage officiel, à soumettre à l'Association (Banque mondiale)

Kinshasa, République Démocratique du Congo, Avril 2026

Le présent rapport consolidé constitue le procès-verbal de synthèse officiel de l'ensemble des consultations des parties prenantes conduites depuis janvier 2026 dans le cadre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du Investment Facilitation Project (P512137). Il réunit en un seul document les contributions recueillies lors des cycles de consultation organisés entre janvier et avril 2026, conformément aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale no 10 (NES 10) du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale. Il s'agit d'une démarche stratégique visant à instaurer un dialogue transparent pour identifier, comprendre et intégrer les attentes des acteurs affectés par un projet ou une organisation d'une part et d'autre part sa vocation est de fournir une base documentaire complète et structurée des consultations réalisées dans la phase de préparation du projet.

I. Contexte et objectifs des consultations

1.1 Le projet et ses dix-neuf études de faisabilité

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à travers le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, prépare le Investment Facilitation Project (P512137), financé par l'Association Internationale de Développement (IDA). Ce projet finance dix-neuf études de faisabilité dans cinq secteurs stratégiques pour le développement économique de la République Démocratique du Congo : l'agriculture, l'énergie, l'eau et l'assainissement, le transport ferroviaire et l'infrastructure routière et aéroportuaire et ce, pour un montant total de quarante-six millions huit cent quarante-huit mille dollars américains (46 848 000 USD).

Le projet est, à ce stade, exclusivement composé d'activités d'études et de conseil : il ne comprend aucun travail physique, aucun déplacement de populations et aucune modification de l'environnement physique. Sa vocation est de préparer les décisions d'investissement de demain en fournissant au Gouvernement congolais et à ses partenaires une base de données techniques, environnementales, sociales et économiques rigoureuse pour chacun des dix-neuf projets envisagés.

1.2 Le cadre normatif des consultations

Conformément à la NES 10 du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, le projet a mis en place un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) définissant les modalités selon lesquelles les différentes catégories de parties prenantes (gouvernementales, académiques, secteur privé, société civile, communautés potentiellement affectées) seront informées, consultées et associées tout au long du cycle de préparation et de mise en œuvre. La NES 10 exige que ces consultations soient ouvertes, transparentes, inclusives et adaptées aux besoins de chaque groupe, et qu'un mécanisme de gestion des plaintes accessible et confidentiel soit mis en place. Les cinq cycles documentés dans ce rapport constituent la mise en œuvre de la première phase de ce PMPP.

Projet	Secteur	Intitulé	Provinces	Coût USD
P01	Agriculture	ZES agricoles : Bosobolo, Songololo, Kalemie-Rugumba	Nord-Ubangi, Kongo Central, Tanganyika	3 000 000
P02	Agriculture	Filières maïs, riz, manioc, café, palmier, cacao : Corridors Lobito, PACT 2, INGA	Multi-provinciale	2 000 000
P03	Agriculture	Pôles calcaire, chaux, potasse, phosphate : Usines d'engrais	Multi-provinciale	500 000
P04	Agriculture	Production de semences certifiées	Multi-provinciale	500 000
P05	Agriculture	Centres d'insémination animale et incubateurs aquacoles (4 zones)	Multi-provinciale	3 580 000
P06	Agriculture	Système de Suivi-Évaluation interactif et intégré (milieu rural)	National	900 000
P07	Énergie	Complexe hydroélectrique Luvua (3 040 MW)	Haut-Katanga, Tanganyika	10 000 000
P08	Énergie	Corridor énergétique Bunia–Inga (2 500 km)	6 provinces	10 000 000

P09	Assainissement	Usines de production d'intrants : Kinshasa et Lubumbashi	Kinshasa, Haut-Katanga	2 000 000
P10	Eau	Réhabilitation eau potable : Corridors Inga-Bunia, Lobito, Mbandaka-Kisangani	Multi-provinciale	6 000 000
P11	Eau	Gestion intégrée des eaux urbaines : Kinshasa	Kinshasa	2 000 000
P12	Transport	CFU Zongo–Buta : 930 km	5 provinces	3 500 000
P13	Transport	Raccordements Buta–Kisangani et Buta–Aru : 880 km	Bas-Uélé, Tshopo, Haut-Uélé	3 300 000
P14	Infrastructure	Route Kasongo–Kindu — 234 km	Maniema	936 000
P15	Infrastructure	RN39 : Kolwezi–Dilolo : 1 018 km	Lualaba	4 072 000
P16	Infrastructure	RN12 : Tshela–Mbanza-Ngungu : 355 km	Kongo Central	1 420 000
P17	Infrastructure	RN1 : Kinshasa–Matadi : Route alternative	Kinshasa, Kongo Central	1 320 000
P18	Infrastructure	Aéroport de Beni : Réhabilitation	Nord-Kivu	800 000
P19	Infrastructure	Aéroport de Kolwezi : Réhabilitation	Lualaba	1 500 000

II. Vue d'ensemble des cinq cycles de consultation

Entre janvier et avril 2026, plusieurs cycles de consultation ont été organisés, mobilisant des profils d'interlocuteurs complémentaires : des Directeurs de ministères sectoriels, des experts environnementaux, des journalistes communautaires, ingénieurs agronomes à la retraite, cadres de la société civile et un professeur d'université ayant requis l'anonymat. Des nombreux interlocuteurs individuels identifiés et une dizaine de réunions collective ont contribué à ce premier corpus de consultations.

I

Réunion sectorielle Agriculture : 8+ interlocuteurs (Ministères, INERA, secteur privé, société civile) :

P01 (ZES agricoles) • P03 (Engrais et fertilisants) • P05 (Insémination animale et aquaculture)

II
II

3 consultations individuelles : MANGE KAMBO (MTVC), Journaliste Maniema Libertés (Kindu), M. Useni : *Avril 2026*

P14 (Route Kasongo-Kindu) • P11 (Eaux urbaines Kinshasa) • Questions transversales

CYCLE
III

M. Simon Mutala Ingénieur Agronome à la Retraite : Lubumbashi : *Avril 2026*

Questions transversales P01 à P19 : Agriculture (Q1 complète) et Énergie (Q2 complète)

CYCLE
IV

M. Dieudonné Kasonia : Secrétaire Permanent CdC/RN : Bunia (Ituri) : 24–27 *Avril 2026*

P08 (8 réponses) • P09 (5 réponses) • P10 (8 réponses) • P11 (4 réponses)

CYCLE
V

Professeur d'université : Anonyme (à sa demande : NES 10) : *Avril 2026*

10 questions transversales : P02, P04, P06, P07, P08, P09, P10, P12, P13, P15, P16, P17, P18, P19

III. Résultats des consultations par cycle et par projet

3.1 Cycle I : Agriculture, Pêche, Élevage, Engrais et Fertilisants (avril 2026)

La première réunion de consultation sectorielle a réuni une quinzaine d'interlocuteurs représentant les ministères de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage, l'Institut National d'Études et Recherches Agronomiques (INERA), le secteur privé et la société civile, sous la présidence du Directeur de la Direction des Études et de la Planification (DEP) du Ministère de l'Agriculture. La réunion s'est tenue en format hybride, combinant présence physique à Kinshasa et participation en visioconférence.

P01 : Zones Économiques Spéciales Agricoles

Trois pôles de croissance agricoles ont été présentés lors de cette réunion : Bokote (province du Kwilu, à environ soixante kilomètres de Bandundu, avec plus de deux mille hectares exploitables et des données existantes issues du projet PEPRAN de la Banque mondiale), Songololo (Kwilu-Kwango, sur le corridor Banana-Kasangulu, avec des emplacements d'anciennes CAPSA récupérables) et Tanganyika (dans le cadre du pôle AFPON, avec onze kilomètres d'aménagements déjà réalisés dans la vallée).

Le Directeur DEP a reconnu explicitement l'existence de populations potentiellement affectées par la création de ces zones économiques spéciales, notamment des concessions privées et religieuses, des communautés rurales sous autorité coutumière et des peuples autochtones dans le Nord-Ubangi (Bien vérifier car sauf erreur de ma part au Nord Ubangi il n'existe pas des peuples Autochtones), et a confirmé la nécessité d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) complet.

M. Mabaya, représentant du secteur privé, a posé la question fondamentale de la cohérence de la démarche : comment les sites ont-ils pu être choisis avant que les études pédologiques et agronomiques ne soient conduites ? Cette observation, partagée par d'autres participants, mérite d'être intégrée dans la conception des termes de référence des études de faisabilité. M. Jean-Jacques, représentant de la société civile, a formulé pour sa part des recommandations structurantes sur le processus de consultation lui-même : envoi préalable des termes de référence avant les réunions, préavis suffisant, intégration d'indicateurs de réduction des inégalités sociales dans la conception des projets.

P03 : Engrais et Fertilisants

M. Olivier Mangani a présenté les gisements de substances minérales non métalliques identifiés en RDC pour la production d'engrais : phosphates et potasses dans le Kongo Central (avec l'usine TRIOMF à Bomba déjà existante mais dont l'état actuel reste à vérifier), dans le Sud-Kivu, le Maniema, le Sankuru, le Kasai et le Bas-Uélé dans la vallée de Karawa. Il a rappelé que le taux d'utilisation des engrais en RDC est estimé (2,5 %) à deux à deux virgule cinq pour cent seulement, comparé à (150%) deux cent cinquante pour cent en France, illustrant l'immensité du potentiel de développement. M. Yannick Kwawele a insisté sur un préalable indispensable : l'analyse de la composition des sols avant toute prescription d'engrais, pour éviter des recommandations inadaptées et potentiellement nuisibles.

P05 Insémination Animale et Aquaculture

La responsable du programme Élevage a présenté le projet de centres d'insémination bovine et caprine et d'incubateurs aquacoles. Les débats ont fait émerger un consensus rare et important : la formation des acteurs locaux : bouviers, aquaculteurs, auxiliaires vétérinaires : constitue la condition sine qua non du succès du programme, avant même la fourniture d'animaux améliorés. M. Kengue a insisté sur la nécessité de former des personnes enracinées dans le terroir, connaissant les éleveurs et travaillant réellement avec eux au quotidien. Le modèle des Auxiliaires de Santé Animale (ASA) développé dans le Kwilu-Kwango a été cité comme une référence à dupliquer. Le centre d'application de l'INERA de Mvuazi situé dans la Province du Kongo Central a été identifié comme le lieu de référence à réhabiliter pour la formation nationale.

3.2 Cycle II — Route Kasongo-Kindu, Eaux Urbaines Kinshasa et Questions transversales

Le deuxième cycle a pris la forme de consultations individuelles menées par messagerie électronique, WhatsApp et appels téléphoniques documentés auprès des interlocuteurs basés à Kinshasa et à Kindu.

M. MANGE KAMBO GHODA TARA NZINGA Louis : MTVC (Questions transversales)

M. MANGE KAMBO a livré un diagnostic sans concession sur les raisons pour lesquelles les projets de développement en RDC n'atteignent pas leurs bénéficiaires. Il attribue ces échecs à la désorganisation des services techniques de l'État d'une part, et aux pratiques de rétro-commission qui gangrènent les circuits de financement d'autre part. Sa conviction est que le recours systématique aux ONG comme opérateurs de mise en œuvre est au cœur du problème : il estime qu'environ quatre-vingts pour cent des fonds leur étant alloués servent à couvrir leurs charges de fonctionnement. Il recommande en conséquence de réhabiliter les services étatiques compétents et de recruter des professionnels agricoles : ingénieurs agronomes et moniteurs agricoles ancrés dans les territoires d'intervention.

Il a également apporté un témoignage personnel éloquent sur la situation de l'eau à Kinshasa : sa famille consacre plus de trois heures par jour à la recherche d'eau de forage et dépense quinze mille francs congolais quotidiennement à ce titre. Sur les priorités du portefeuille, il a désigné la RN1 Kinshasa-Matadi comme l'infrastructure la plus urgente, au motif que la quasi-totalité des importations et exportations congolaises transitent par cet axe. Il a précisé que les études du corridor Bunia-Inga (P08) n'ont pas encore démarré à son niveau et s'est engagé à solliciter la contribution de professeurs de l'UNIKIN.

Journaliste de la Radio Télé Communautaire Maniema Libertés : P14 Route Kasongo-Kindu

Le Directeur de la Radio Télé Communautaire Maniema Libertés, basé à Kindu, a fourni une analyse précise et localisée des risques environnementaux de la réhabilitation de la route Kasongo-Kindu (234 km). Il identifie la forêt de Daito et les sections entre Mwanga, Kibila et Kayuyu comme les zones écologiquement les plus sensibles, en raison de la présence de forêts primaires abritant des grands singes et des éléphants de forêt. Il attire l'attention sur un risque particulièrement sous-estimé : celui de l'aggravation des inondations dans les villages riverains si les ouvrages hydrauliques de la route : caniveaux, dalots, ponceaux, ponts sur les affluents de la Lualaba : sont sous-dimensionnés ou mal positionnés, s'appuyant sur l'expérience des travaux PK 0-40 réalisés par l'Office des Routes comme exemple de ce qui peut arriver. Il propose d'associer le CRONGD Maniema, en lien avec le programme PIREDD de la GIZ, à la surveillance environnementale et sociale des travaux.

M. Sylvain Useni : P11 Eaux Urbaines Kinshasa

M. Ngabo Useni a fourni la contribution techniquement la plus documentée du Cycle II. S'appuyant sur des sources officielles (SADC-DRM, IFRC, UNICEF, OMS, Banque mondiale, GFDRR), il a cartographié les communes de Kinshasa les plus exposées aux inondations chroniques : Ngaliema, Limete, Masina, Matete et Kisenso en tête et quantifié leurs impacts : cinquante et un morts et quinze mille sept cent quarante-trois personnes affectées en 2018, cent soixante-neuf morts en 2022, treize mille cinq cent quatre-vingt-deux enfants touchés en avril 2025. Il a souligné que Kinshasa dispose déjà de données et de modèles utilisables pour les études de faisabilité (projet Open Cities, Kin Elenda, PRIUR) et que le problème fondamental n'est pas l'absence de données mais la fragmentation des mandats institutionnels. Sa recommandation de gouvernance à trois niveaux : comité de pilotage présidé par le Gouvernorat, secrétariat technique interinstitutionnel, groupes de travail par bassin versant : constitue une contribution directement intégrable dans les termes de référence de l'étude P11.

3.3 Cycle III — Expertise agronomique transversale — M. Simon Mutala, Lubumbashi

M. Simon Mutala, ingénieur agronome à la retraite basé à Lubumbashi, a répondu à un questionnaire couvrant l'ensemble des cinq secteurs du portefeuille. Ses deux réponses complètes — sur les données

pédologiques prioritaires (Q1) et sur les mesures de compensation écologique pour les projets énergétiques (Q2) — constituent des contributions techniques de premier plan.

Données pédologiques et agronomiques prioritaires (Agriculture P01 à P06)

M. Mutala structure sa réponse autour de quatre familles de données à collecter impérativement avant le lancement des six études agricoles. En premier lieu, les caractéristiques physico-chimiques des sols : il recommande une cartographie et un diagnostic de l'état des sols par échantillonnages représentatifs, permettant de définir des formules de recommandation d'engrais adaptées à chaque site plutôt que d'imposer des fertilisants standards uniformes. Il insiste sur la nécessité de mesurer la texture et la structure des sols (proportion de sable, limon et argile), leur chimie (pH, capacité d'échange cationique, éléments majeurs N/P/K et oligo-éléments) et leur topographie pour assurer le drainage naturel et la vidange des étangs aquacoles. En deuxième lieu, les ressources en eau, qu'il désigne comme le dénominateur commun des trois volets du projet : agriculture pluviale, élevage et aquaculture : en insistant sur la mesure de l'oxygène dissous, essentiel pour les poissons. En troisième lieu, les données agrométéorologiques (pluviométrie, ensoleillement, photopériode, hygrométrie). En quatrième lieu enfin, les paramètres d'élevage et de production (besoins nutritionnels, données sanitaires, souches et génétique).

Mesures de compensation écologique : Énergie (P07 et P08)

Sur les projets énergétiques, M. Mutala propose quatre axes de mesures d'atténuation. Pour la gestion du régime hydrologique du barrage Luvua (P07), il recommande le maintien d'un débit minimum en aval par des lâchers de crue contrôlés et des dispositifs de restitution des sédiments. Pour la protection des terres agricoles riveraines, il propose l'aménagement de périmètres irrigués compensatoires et le soutènement des berges par des haies vives ou du génie civil léger. Pour la préservation des ressources naturelles, il recommande l'installation de passes à poissons pour maintenir les stocks halieutiques en amont et en aval du barrage, ainsi qu'une reforestation compensatoire pour compenser les zones humides qui pourraient dépérir. Enfin, pour l'accompagnement social, il propose des systèmes d'alerte précoce informant les agriculteurs et les éleveurs des périodes de lâchers d'eau, un programme de diversification des revenus vers des cultures moins gourmandes en eau ou vers l'aquaculture, et la mise en place d'un comité de bassin associant représentants des agriculteurs et autorités locales pour arbitrer les usages de l'eau entre production électrique et besoins vitaux des communautés.

3.4 Cycle IV — Société civile de l'ex-Province Orientale — M. Dieudonné Kasonia, Bunia

M. Dieudonné Kasonia, Secrétaire Permanent du Cadre de Concertation sur les Ressources Naturelles (CdC/RN) basé à Bunia dans la province de l'Ituri, est le premier représentant de la société civile de l'ex-Grande Province Orientale à avoir répondu formellement au questionnaire du PMPP. Ses réponses, transmises entre le 24 et le 27 avril 2026, couvrent principalement les projets P08, P09, P10 et P11.

P08 : Corridor énergétique Bunia-Inga : Un manquement grave documenté

La contribution de M. Kasonia sur le projet P08 est la plus importante et la plus préoccupante de ce cycle. Il confirme sans ambiguïté qu'aucune consultation préalable de la société civile de l'Ituri n'a été conduite sur le tracé du corridor de transmission, et encore moins sur les alternatives envisageables pour minimiser la déforestation. Ce projet est connu localement sous le nom de « Couloir Vert Kivu-Kinshasa », et son décret de création stipule pourtant que tout nouveau projet dans ce couloir doit respecter le droit au Consentement Préalable, Libre et Éclairé (CPLÉ) des communautés locales et des peuples autochtones. Les peuples Mbuti, qui possèdent des territoires vitaux dans les forêts traversées par le corridor : particulièrement dans le territoire de Mambasa et aux abords de la Réserve de faune à okapis : n'ont à ce jour pas été consultés. Cette situation constitue un manquement documenté aux exigences de la NES 7 et de la NES 10 de la Banque mondiale.

Sur les plans opérationnel et économique, M. Kasonia recommande une cartographie en temps réel des zones de présence des groupes armés (ADF, CODECO) en coordination avec les FARDC et la MONUSCO, des protocoles stricts de déplacement avec escortes militaires et équipements de communication satellitaires pour toute mission de terrain dans l'Ituri, ainsi que le repositionnement de capacités d'évacuation médicale. Pour le partage des bénéfices, il recommande de réserver cinq pour cent de l'énergie transportée aux besoins des communautés riveraines : une proposition qui mérite d'être étudiée et contractualisée dans les termes de référence de l'étude de faisabilité.

P09, P10 et P11 : Eau, intrants et inondations dans l'ex-Province Orientale

Sur le projet P09 (usines d'intrants), M. Kasonia remet en cause la logique même du projet en plaidant pour la réhabilitation d'anciens centres locaux de production d'intrants à Yangambi dans la Tshopo et à Nyoka dans l'Ituri, plutôt que pour des usines centralisées à Kinshasa ou Lubumbashi. Il fait valoir que Bunia et Kisangani dépendent actuellement de l'Ouganda pour leurs approvisionnements en intrants et engrais, ce qui rend la logistique depuis Kinshasa encore plus irréaliste qu'elle ne le paraît sur le papier.

Sur le projet P10 (eau potable), il apporte des données chiffrées précieuses et inédites : seulement quarante pour cent de la population de Bunia est desservie par la REGIDESO, les femmes consacrent deux à trois heures par jour à la corvée d'eau en s'exposant à des risques de violences basées sur le genre, et le prix maximum supportable pour un ménage à faibles revenus est estimé à dix dollars par mois. Il identifie les sites d'infrastructure les plus vulnérables dans l'Ituri : Ngongo, Lita et Jiba et les communes les plus critiques à Kisangani : Mangobo et Makiso. Sur le projet P11, il signale que les inondations urbaines de Bunia ont un impact sur la centrale hydroélectrique de Budana, révélant un lien inattendu entre eau et énergie qui n'avait pas été anticipé dans la conception du portefeuille. Il note également que la société civile de l'ex-Province Orientale n'a reçu aucune information sur le projet P11, centré sur Kinshasa : un signal d'alerte sur l'insuffisance de la diffusion des informations du projet.

3.5 Cycle V : Expertise académique transversale — Professeur d'université (anonyme)

Le cinquième cycle a donné lieu à une consultation orale individuelle auprès d'un Professeur d'université spécialisé en économie du développement et en politiques publiques, qui a expressément requis l'anonymat. Sa contribution est notable par son approche analytique transversale, couvrant en un seul entretien l'ensemble des dix questions portant sur les cinq secteurs et les dix-neuf projets non encore approfondis dans les cycles précédents.

Agriculture, Énergie, Eau (P02, P04, P06, P07, P08, P09, P10)

Sur les filières agricoles des corridors (P02 et P04), l'interlocuteur identifie deux obstacles structurels : l'absence de voies d'évacuation fiables reliant les zones de production aux marchés, et l'absence de mécanismes de crédit agricole assortis d'une assurance couvrant les aléas du secteur. Pour le système numérique de suivi-évaluation (P06), il pointe la double contrainte de la faible pénétration d'Internet dans les zones rurales et de la vitesse de connexion insuffisante, recommandant des applications adaptées aux langues locales et fonctionnant en mode hors-ligne.

Sur le barrage Luvua (P07), il aborde la question sous l'angle de la théorie des communs : la condition préalable absolue à toute décision irréversible est d'organiser un processus de concertation réunissant toutes les communautés riveraines pour qu'elles parviennent à un accord documenté sur les usages de l'eau et les conséquences du projet. Sur le corridor Bunia-Inga (P08), il recommande une évaluation monétaire préalable des pertes environnementales dans les forêts primaires de l'Ituri, servant de base de calcul aux compensations à intégrer contractuellement avant les travaux. Sur les usines d'intrants (P09), il estime que si le risque de pollution est avéré, les populations riveraines doivent être déplacées à titre préventif avant la

construction. Sur l'eau potable (P10), il propose une méthode de ciblage géographique des ménages les plus pauvres comme condition préalable à la conception des tracés de réseaux.

Transport, Routes et Aéroports (P12, P13, P15, P16, P17, P18, P19)

Sur la viabilité économique des deux lignes ferroviaires (P12 et P13), l'interlocuteur reconnaît qu'il est impossible de déterminer a priori un seuil de trafic sans études de faisabilité approfondies, et recommande que les termes de référence mandatent explicitement la modélisation de ces seuils. Sur la sécurité du tronçon Buta-Aru (P13), il propose deux conditions complémentaires : le portage politique par la Banque mondiale comme protection institutionnelle, et le consensus documenté des chefs coutumiers du Haut-Uélé avant toute mission de terrain. Sur l'entretien des routes nationales (P15, P16, P17), il propose le mécanisme des péages comme source de financement pérenne, mais identifie la gouvernance des recettes : leur traçabilité et leur affectation exclusive à l'entretien : comme le risque majeur à traiter dès la phase d'étude. Sur les aéroports enfin, il confirme la hiérarchie des conditions préalables : la sécurité pour Beni (P18) et les normes environnementales cumulatives pour Kolwezi (P19), avec une priorité absolue accordée à la sécurité sur toute autre considération.

IV. Tableau de synthèse des résultats consolidés

Le tableau ci-dessous récapitule, par cycle et par projet, les principaux constats, préoccupations et suites à donner issus de l'ensemble des cinq cycles de consultation.

Cycle	Projet	Interlocuteur	Principaux constats	Suites à donner
I	P01 ZES agricoles	Réunion Agriculture	Trois pôles identifiés. Données préliminaires disponibles. CGES reconnu nécessaire. Sites choisis avant études pédologiques.	CGES obligatoire. Études pédologiques sur Bokote, Songololo, Tanganyika. INERA à mobiliser.
I	P03 Engrais	Réunion Agriculture	Gisements identifiés. Taux d'utilisation 2-2,5 %. Risques pollution industrielle. Analyse sols préalable indispensable.	Études de faisabilité gisements. EIES requise. Formules d'engrais adaptées aux sols locaux.
I	P05 Insémination	Réunion Agriculture	Formation = condition sine qua non. Centre Mvuazi à réhabiliter. Modèle ASA à dupliquer. Dégénérescence races documentée.	Formation composante obligatoire. Banque génétique nationale. Centre référence à désigner.
II	Questions transversales	M. MANGE KAMBO (MTVC)	80 % fonds ONG = fonctionnement. RN1 = priorité nationale. Eau forage 15 000 FC/jour. P08 non démarré.	Réhabiliter services État. Engager agronomes. Consulter ADPI sur P08. Réponses UNIKIN à venir.
II	P14 Route Kasongo-Kindu	Journaliste Maniema Libertés	Zones critiques : Daito, Mwanga-Kibila-Kayuyu. CRONGD Maniema identifié. Ouvrages hydrauliques sous-dimensionnés = risque inondations.	Évaluation env. section Daito. Ouvrages pour crues décennales. CRONGD + PIREDD/GIZ.
II	P11 Eaux urbaines	M. Ngabo Useni	Données disponibles (Open Cities, PRIUR). 169 morts 2022. 5 communes prioritaires identifiées.	Gouvernance 3 niveaux. Diagnostic données avant relevés. Approche par bassin versant.
III	Agriculture P01-P06	M. Mutala (Agronome)	4 familles données prioritaires : physico-chimie sols, hydrologie, agrométéo, élevage. Formules recommandation > fertilisants standards.	Études pédologiques sur 3 pôles. Formules adaptées sols locaux. Oxygène dissous pour aquaculture.
III	Énergie P07-P08	M. Mutala (Agronome)	4 axes atténuation Luvua : débit réservé, périmètres irrigués, passes à poissons, comité de bassin.	Comité de bassin contractuel. Reforestation compensatoire. Passes à poissons.

IV	P08 Corridor Bunia-Inga	M. Kasonia (CdC/RN Bunia)	Absence totale de consultation SC orientale. Mbuti Mambasa non consultés. Violation CPLE documentée. 5 % énergie pour communautés.	CPLE immédiat avec Mbuti Mambasa. Quotité 5 % contractuelle. Protocoles sécurité FARDC/MONUSCO.
IV	P09 Usines intrants	M. Kasonia (CdC/RN Bunia)	Logique centralisée inadaptée. Anciens centres locaux abandonnés à Yangambi et Nyoka. Dépendance à l'Ouganda.	Étude comparative centralisation vs décentralisation. Réhabilitation Yangambi et Nyoka.
IV	P10 Eau potable	M. Kasonia (CdC/RN Bunia)	40 % desserte Bunia. 2-3 h corvée/jour femmes. 10 \$/mois plafond. Ngongo, Lita, Jiba = sites vulnérables.	Tarifcation croisée. Bornes ambulatoires pendant travaux. Comité multi-acteur eau.
IV	P11 Eaux urbaines	M. Kasonia (CdC/RN Bunia)	Inondations Bunia affectent centrale Budana. SC orientale non informée sur P11.	Partager P11 avec SC orientale. Étendre champ à Bunia/Kisangani. Documenter lien Budana.
V	Agriculture P02/P04/P06	Professeur anonyme	Connectivité + crédit = obstacles P02/P04. Internet insuffisant pour P06.	Cartographier contraintes crédit dans corridors. Mode offline + langues locales pour P06.
V	Énergie P07/P08	Professeur anonyme	Concertation multi-communautaire préalable obligatoire (P07). Compensation monétaire a priori (P08).	Atelier multi-communautaire avant barrage. Évaluation monétaire pertes forestières P08.
V	Eau P09/P10	Professeur anonyme	Déplacement préventif si pollution avérée (P09). Ciblage géographique pauvres avant tracés réseaux (P10).	EIES et PAR+ déplacement préventif P09. Méthode ciblage géographique avant TDR P10.
V	Transport P12/P13	Professeur anonyme	Seuil viabilité non déterminable a priori. Consensus chefs coutumiers = condition sécurité Buta-Aru.	TDR : modéliser seuils trafic. Chefs coutumiers Haut-Uélé avant missions Buta-Aru.
V	Infrastructure P15-P19	Professeur anonyme	Péages = financement mais gouvernance = risque. Sécurité > normes env. pour Beni (P18).	Mécanisme gouvernance péages dès TDR. Aucun démarrage P18 sans garanties FARDC/MONUSCO.

V. État de couverture du portefeuille : Bilan après cinq cycles

Après les cinq cycles de consultation conduits entre janvier et avril 2026, l'ensemble des dix-neuf projets du portefeuille a été couvert par au moins une consultation documentée. Ce résultat marque une étape importante dans la mise en œuvre du PMPP. Toutefois, plusieurs projets ne bénéficient que d'une couverture partielle (une ou deux questions traitées) et nécessitent des consultations approfondies lors des prochains cycles, en particulier auprès des communautés riveraines des projets ferroviaires P12 et P13 dans le Bas-Uélé et le Haut-Uélé.

Projet	Secteur	Intitulé	Consultations réalisées	Statut
P01	Agriculture	ZES agricoles — 3 pôles	Cycle I (réunion Agriculture) + Cycle III (agronome Q1)	Couvert
P02	Agriculture	Filières corridors Lobito, PACT 2, INGA	Cycle III (agronome Q1) + Cycle V (Q1 : connectivité/crédit)	Couvert
P03	Agriculture	Pôles engrais et fertilisants	Cycle I (réunion Agriculture) + Cycle III (agronome Q1)	Couvert
P04	Agriculture	Production de semences	Cycle III (agronome Q1) + Cycle V (Q1)	Couvert
P05	Agriculture	Insémination animale et aquaculture	Cycle I (réunion Agriculture) + Cycle III (agronome Q1)	Couvert
P06	Agriculture	Système SE rural	Cycle III (agronome Q1) + Cycle V (Q2 : connectivité/langues)	Couvert
P07	Énergie	Complexe Luvua 3 040 MW	Cycle III (agronome Q2) + Cycle V (Q3 : concertation communautaire)	Couvert
P08	Énergie	Corridor Bunia-Inga 2 500 km	Cycle III (agronome) + Cycle IV (Kasonia 8 réponses) + Cycle V	Couvert
P09	Assainissement	Usines intrants Kinshasa/Lubumbashi	Cycle IV (Kasonia 5 réponses) + Cycle V (Q5 : déplacement préventif)	Couvert
P10	Eau	Eau potable — 6 villes corridors	Cycle II (Ngabo Useni) + Cycle IV (Kasonia 8 réponses) + Cycle V	Couvert
P11	Eau	Eaux urbaines Kinshasa	Cycle II (Ngabo Useni) + Cycle IV (Kasonia 4 réponses)	Couvert
P12	Transport	CFU Zongo-Buta — 930 km	Cycle V (Q7 : viabilité économique)	Partiel — communautés Bas-Uélé à consulter

P13	Transport	Raccordements Buta-Kisangani/Aru — 880 km	Cycle V (Q7 viabilité + Q8 sécurité Buta-Aru)	Partiel — communautés Haut-Uélé à consulter
P14	Infrastructure	Route Kasongo-Kindu — 234 km	Cycle II (Journaliste Kindu) + Cycle III (agronome Q5)	Couvert
P15	Infrastructure	RN39 Kolwezi-Dilolo — 1 018 km	Cycle V (Q9 : mécanisme péage)	Partiel — consultation provinciale à organiser
P16	Infrastructure	RN12 Tshela-Mbanza-Ngungu — 355 km	Cycle V (Q9 : mécanisme péage)	Partiel : consultation provinciale à organiser
P17	Infrastructure	RN1 Kinshasa-Matadi alternative	Cycle II (MANGE KAMBO — priorité RN1) + Cycle V (Q9)	Couvert
P18	Infrastructure	Aéroport de Beni	Cycle V (Q10 : sécurité préalable)	Partiel : consultation humanitaires et SC Beni à organiser
P19	Infrastructure	Aéroport de Kolwezi	Cycle V (Q10 : normes env. cumulatives)	Partiel : consultation acteurs miniers à organiser

VI. Points en suspens et questions non résolues

Après cinq cycles de consultation, les questions ci-dessous restent ouvertes et devront être traitées dans les prochains cycles ou intégrées aux termes de référence des études de faisabilité.

N°	Question en suspens	Responsable	Urgence	Projet
1	Engager immédiatement un processus formel de CPLE avec les peuples Mbuti de Mambasa et des abords de la Réserve à okapis : violation documentée lors du Cycle IV.	ADPI + CEP-O + Organisations droits peuples autochtones Ituri	Urgente	P08
2	Consultation formelle de l'ADPI sur P08 (Corridor Bunia-Inga) : réponses des professeurs UNIKIN sollicités par M. MANGE KAMBO en attente.	ADPI + Professeurs UNIKIN	Élevée	P08
3	Réponses Q3 (Eau/Assainissement), Q4 (Transport), Q5 (Infrastructure) de M. Mutala (Cycle III) : partiellement transmises, suivi en cours.	M. Simon Mutala : Lubumbashi	Élevée	P09–P19
4	Consultations communautaires approfondies pour P12 (Bas-Uélé) et P13 (Haut-Uélé) : le Cycle V a couvert la viabilité économique et la sécurité, mais les communautés riveraines et les PACL n'ont pas encore été consultées.	CRONGD Bas-Uélé + Haut-Uélé + ONATRA + Chefs coutumiers	Élevée	P12, P13
5	Données pédologiques INERA sur les trois pôles agricoles (Bokote, Sombololo, Tanganyika) : non transmises lors de la réunion du Cycle I.	INERA : Direction Générale	Élevée	P01
6	État exact et capacité de l'usine TRIOMF à Bomba (Kongo Central) : à vérifier avant finalisation des TDR de P03.	Ministère Industrie + TRIOMF	Modérée	P03
7	Consultation d'un expert du Ministère des Ressources Hydrauliques sur les bassins versants concernés par P07, P08, P10, P12 et P13 : non conduite à ce jour.	Min. Ressources Hydrauliques + REGIDESO	Élevée	P07-P13
8	Consultations spécifiques sur P15 (Lualaba), P18 (Beni) et P19 (Kolwezi) avec les acteurs provinciaux, humanitaires et miniers concernés.	MITP + RVA + Gouvernorats + ONG humanitaires Beni	Modérée	P15, P18, P19
9	Vérification officielle des données chiffrées sur les inondations de Kinshasa (169 morts 2022, 13 582 enfants 2025) auprès des sources citées par M. Ngabo Useni.	M. Ngabo Useni + SADC-DRM + IFRC + UNICEF	Modérée	P11
10	Organisation d'un atelier multi-communautaire sur les usages de l'eau de la Luvua, réunissant toutes les	CEP-O + Gouvernorats Haut-	Urgente	P07

communautés riveraines avant toute décision irréversible sur le barrage.	Katanga et Tanganyika + SNEL		
--	------------------------------	--	--

VII. Recommandations issues des consultations

7.1 Recommandations pour les études de faisabilité

Les consultations des cinq cycles ont permis de formuler des recommandations précises et opérationnelles pour la conception des termes de référence des études de faisabilité. Ces recommandations sont formulées par projet et reflètent les contributions convergentes de plusieurs interlocuteurs.

Pour le projet P08 (Corridor Bunia-Inga), les termes de référence doivent impérativement inclure l'obligation d'engager un processus de CPLE avec les Mbuti de Mambasa et des abords de la Réserve à okapis avant toute décision de tracé définitif, la contractualisation d'une quotité de cinq pour cent de l'énergie transportée réservée aux communautés riveraines, et l'obligation d'élaborer un Plan de Gestion de Sécurité et de protocoles sécuritaires incluant coordination FARDC/MONUSCO, escortes et communication satellitaire pour toutes les missions de terrain dans l'Ituri.

Pour le projet P09 (Usines d'intrants), les termes de référence doivent inclure une étude comparative entre production centralisée à Kinshasa et Lubumbashi et production décentralisée à Yangambi et Nyoka, en examinant la faisabilité de la réhabilitation des anciens centres locaux. Une évaluation environnementale préalable et Étude d'Impact Environnemental et Social complète sont obligatoires, et si le risque de pollution industrielle est avéré, le déplacement préventif des populations riveraines doit être prévu avant la construction.

Pour le projet P10 (Eau potable dans six villes), les termes de référence doivent intégrer une méthode de ciblage géographique des ménages les plus pauvres comme condition préalable à la conception des tracés de réseaux, retenir les données de référence de Bunia fournies par M. Kasonia (quarante pour cent de desserte REGIDESO, dix dollars par mois comme plafond tarifaire, sites vulnérables Ngongo/Lita/Jiba), et prévoir des bornes fontaines ambulatoires pour assurer la continuité de l'accès à l'eau pendant les travaux de réhabilitation.

Pour le projet P11 (Eaux urbaines Kinshasa), les termes de référence doivent adopter la gouvernance à trois niveaux recommandée par M. Ngabo Useni (comité de pilotage présidé par le Gouvernorat, secrétariat technique interinstitutionnel, groupes de travail par bassin versant), démarrer par un diagnostic des données existantes avant tout nouveau relevé de terrain, et étendre explicitement le champ de l'étude aux villes de Bunia et Kisangani qui présentent des problèmes comparables. Pour le projet P14 (Route Kasongo-Kindu), les termes de référence doivent prévoir une évaluation environnementale préliminaire spécifique à la section Mwanga-Daito-Kibila-Kayuyu, dimensionner tous les ouvrages hydrauliques pour les événements pluviométriques décennaux du Maniema, et associer formellement le CRONGD Maniema à la surveillance environnementale et sociale des travaux.

Pour le projet P07 (Complexe Luvua), les termes de référence doivent intégrer les quatre axes de compensation recommandés par M. Mutala (débit réservé, périmètres irrigués compensatoires, passes à poissons, comité de bassin) prévoir l'organisation d'un atelier multi-communautaire réunissant toutes les communautés riveraines sur les usages de l'eau avant toute décision irréversible sur le barrage.

7.2 Recommandations pour les prochains cycles de consultation

Pour les cycles à venir, il est recommandé d'organiser une consultation sectorielle dédiée aux projets énergétiques P07 et P08 avec la SNEL, l'ADPI, les gouvernorats provinciaux concernés et des représentants de la société civile de l'Ituri et du Tanganyika, en intégrant un processus formel de CPLE avec les peuples Mbuti. Des consultations provinciales sur les projets de transport ferroviaire P12 et P13 doivent être organisées auprès des communautés du Bas-Uélé et du Haut-Uélé, avec une coordination avec les organisations humanitaires pour le tronçon Buta-Aru en zone de conflit. Des consultations spécifiques sur les projets P15, P16, P18 et P19 doivent également être organisées avec les acteurs miniers, humanitaires et

provinciaux concernés. Une relance de M. Simon Mutala est nécessaire pour recueillir ses réponses sur les secteurs Eau, Transport et Infrastructure (Q3, Q4, Q5). Enfin, sur la méthode, il est recommandé d'envoyer systématiquement les termes de référence aux interlocuteurs au moins deux semaines avant chaque consultation, et de prévoir un préavis minimum de deux semaines pour tous les échanges impliquant des experts techniques ou des représentants provinciaux.

VIII. Clôture et engagements post-consultation

Les cinq cycles de consultation documentés dans ce rapport ont été conduits entre janvier et avril 2026. L'ensemble des contributions recueillies sera transmis à la Banque mondiale dans le cadre du PMPP du projet P512137 et alimentera directement les termes de référence des études de faisabilité. Les engagements suivants ont été pris à l'issue de ces consultations : transmission sans délai des rapports de tous les Cycles I à V à la Banque mondiale ; engagement immédiat d'un processus de CPLE avec les Mbuti de Mambasa et des abords de la Réserve à okapis avant toute décision sur le tracé du corridor Bunia-Inga ; organisation d'une consultation spécifique de l'ADPI sur P08 lors du Cycle VI ; relance de M. Simon Mutala pour les réponses Q3, Q4 et Q5 dans les deux semaines suivant la publication de ce rapport ; préavis minimum de deux semaines pour toutes les consultations futures avec envoi préalable des termes de référence.

Rapporteur